

## Zone 44

<b>Dispositions et numéros de zones</b>		<b>44</b>	<b>COMMERCIAL CLASSE C4 - COMMERCE RÉCRÉO-TOURISTIQUE ET ARTISANAL</b>
1 Logement	R1		<p>Cette classe comprend les usages commerciaux à vocation récréo-touristique. L'entreposage extérieur est permis.</p> <p>Les usages de cette classe doivent être reliés ou complémentaire à la récréation, la restauration, l'artisanat et l'hébergement</p> <p>A titre indicatif, sont inclus dans cette classe les usages suivants :</p> <p>Auberge; Base de plein air; Bar; Bijouterie; Boucherie; Boutique artisanale; Boutique d'antiquités; Boutique d'articles de sport; Brasserie; Casse-croûte; Centre de ski;</p> <p>Centre équestre; Charcuterie; Centre de soins de santé; Confiserie; Fleuriste; Fromagerie; Gîte et couvert; Golf; Hôtel; Modiste/ couturier; Motel; Parc de stationnement; Pâtisserie; Pépinière; Pourvoyeur; Restaurant; Restaurant-minute; Service de traiteur; Tabagie.</p>
2 Logements	R2		
3 Logements	R3		
4 Logements	R4		
5 à 8 Logements	R5		
Maison mobile	R6		
Dépanneur	C1		
Commerce professionnel	C2		
Commerce de services (vente au détail)	C3		
Commerce récréo-touristique et artisanal	C4	X	
Commerce lourd	C5		
Commerce - recyclage d'automobiles ( <b>R-01-11, a.2.</b> )	C6		
Commerce - salle de spectacle	C7		
Commerce - marché aux puces	C8		
Commerce – champ de tir	C9		
Commerce - terrain de camping	C10		
Espaces et équipements de loisirs	COM1		<p><b>PUBLIC CLASSE P - INFRASTRUCTURE PUBLIQUE</b></p> <p>Cette classe comprend les usages publics au niveau des services publics. À titre indicatif, sont inclus dans cette classe les usages suivants :</p> <p>Caserne de pompiers; Centrale téléphonique; Centre de services publics; Centre de traitement de boues de fosses septiques; Centre de traitement des eaux usées; Centre de tri et de mise en valeur de ressources; Chantier municipal; Dépôt d'équipements pour fins de sécurité publique; Étang d'aération; Garage municipal; Poste de police; Services administratifs, municipaux, régionaux, provinciaux, etc.; Site d'épandage; Station d'Hydro-Québec.</p>
Installations communautaires, culturelles et de services	COM2		
Infrastructures publiques	P	X	
Parc de la Gatineau	PA		
Extraction	EX		
Agricole	A		
Industriel léger et manufacture	I1		
Industriel lourd	I2		
Superficie min. au sol du bât. princ. lorsque applicable			
Marge avant - bâtiments principal et secondaire-		10	
Marge latérale- bâtiment principal -		5	
Marge arrière - bâtiment principal -		2	
Marge de recul –Routes sous la responsabilité du MTQ* ( <b>Section 4.4.3</b> )		X	
Les aires tampons - <a href="#">art. 4.8</a>			
Les zones de mouvements de masse - <a href="#">art. 4.11</a>			
<b>DISPOSITIONS SPÉCIALES APPLICABLES:</b>			
<p>(*) Route 148, Route 366, Chemin d'Eardley-Masham , Chemin du Lac-Des-Loups.</p>			